

Charte Égalité Homme-Femme et Anti-Discrimination

CFA numiA – Engagements et Responsabilités

Préambule

Le CFA numiA s'engage à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, la diversité et à lutter contre toute forme de discrimination, en conformité avec les missions des Centres de Formation d'Apprentis (CFA). Cette charte définit les engagements du CFA numiA envers les apprentis, les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les partenaires.

Article 1 : Respect de l'Égalité et de la Diversité

Le CFA numiA veille au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses activités et garantit l'absence de discrimination liée au sexe, à l'origine, au handicap, à l'âge, à l'orientation sexuelle, à la religion ou à toute autre caractéristique protégée par la loi.

Article 2 : Sensibilisation et Formation

Le CFA numiA organise des actions de sensibilisation auprès de ses collaborateurs, des tuteurs pédagogiques et entreprises, étudiants et apprentis sur les enjeux de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, ainsi que sur les droits et devoirs en matière de respect et de non-discrimination.

Article 3 : Mixité dans les Parcours de Formation

Le CFA numiA encourage activement la mixité dans les parcours de formation, en luttant contre les stéréotypes de genre et en favorisant l'accès des femmes et des hommes à tous les métiers, y compris ceux traditionnellement genrés.

Article 4 : Accompagnement des Personnes en Situation de Handicap

Le CFA numiA désigne un référent chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap, assurant un accompagnement adapté tout au long de leur parcours de formation.

Article 5 : Lutte contre le Harcèlement et les Violences

Le CFA numiA s'engage à prévenir et à lutter contre le harcèlement sexuel, les violences et les comportements discriminatoires, en mettant en place un dispositif d'écoute et de signalement accessible à tous.

Article 6 : Mobilité et Ouverture Internationale

Le CFA numiA favorise la mobilité nationale et internationale des apprentis, sans discrimination de genre ou d'origine, en collaboration avec les partenaires locaux, nationaux et européens.

Article 7 : Accès Équitable aux Ressources et aux Aides

Le CFA numiA garantit l'accès équitable aux ressources pédagogiques, aux équipements et aux aides financières pour tous les apprentis, indépendamment de leur situation personnelle.

Article 8 : Accompagnement en Cas de Rupture de Contrat

En cas de rupture de contrat d'apprentissage, le CFA numiA accompagne les apprentis dans la recherche d'un nouvel employeur, avec un suivi personnalisé pour prévenir l'exclusion ou l'abandon de la formation.

Article 9 : Information sur les Droits et Devoirs

Dès le début de leur projet, le CFA numiA informe les apprentis de leurs droits et devoirs en tant que salariés et apprenants, ainsi que des règles de sécurité et de santé en milieu professionnel.

Article 10 : Suivi Pédagogique et Évaluation des Compétences

Le CFA numiA assure un suivi pédagogique rigoureux et une évaluation continue des compétences acquises, dans le respect des modalités convenues de concert avec les partenaires pédagogiques et selon les exigences définies par les organismes certificateurs.

Article 11 : Prévention des Difficultés Sociales et Matérielles

Le CFA numiA, en collaboration avec les services publics de l'emploi, accompagne les apprentis rencontrant des difficultés sociales ou matérielles pour assurer le bon déroulement de leur contrat.

Article 12 : Engagement dans la Lutte contre les Stéréotypes

Le CFA numiA mène des actions concrètes pour déconstruire les stéréotypes de genre dans les métiers et favoriser l'égalité des chances pour tous les apprentis, quels que soient leur sexe ou leur origine.

Conclusion

Cette charte engage l'ensemble des acteurs du CFA numiA à respecter ces principes et à œuvrer pour un environnement de formation inclusif, équitable et exempt de discriminations.